



*Dépêche 01/03*

***Indemnité de sujétion aéroportuaire (ISA)***

Actuellement, seuls les agents en poste dans certains aéroports bénéficient de l'ISA.

La généralisation du versement de cette indemnité aux agents en poste dans tous les aéroports sera demandée par la DG pour le budget 2004.

Cette annonce a été faite lors du groupe de travail du 16 janvier (voir Rubrique Douane 2005) suite aux interventions écrites et orales de la CFDT.

Nous espérons que les discussions budgétaires aboutiront à la prise en compte de cette extension qui contribuera à rétablir l'équité entre les agents.

Paris, le 20 janvier 2003